

Appels d'offre - Marchés publics

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre des pouvoirs adjudicateurs (collectivités publiques : État, CT, EPCI, EPL, etc.) et des personnes publiques ou privées et qui répond aux besoins de ces pouvoirs adjudicateurs en matière de fournitures, services et travaux.

En tant que collectivité territoriale, la Ville de Chambly, en raison de l'importance grandissante des achats de fournitures, des travaux, des prestations qui lui sont nécessaires, est tenue d'appliquer le Code de la commande publique du 01/04/2019, pour déterminer ses prestataires.

[CONSULTEZ ICI LES MARCHES PUBLICS EMIS PAR LA VILLE DE CHAMBLY](#)



**MARCHÉS
PUBLICS**

rgba(255,255,255,1)